

(\$30,000), dans six mois, en acompte sur le contrat, et vous me demandez de doubler le montant.

Je regrette d'avoir à vous dire que je ne puis me rendre à votre demande. Dans mon opinion, cette somme de trente mille piastres serait suffisante pour acquitter ce que vous auriez alors fourni au gouvernement. Je n'ai pas d'objection, cependant, à vous dire que le gouvernement paiera, à vous ou à votre ordre, une somme additionnelle de trente mille piastres (\$30,000) dans un an, à compter du 1er mars prochain.

Dans l'espérance que ce sera suffisant, pour vous permettre d'exécuter fidèlement votre contrat, je vous prie de me croire,

Votre tout dévoué,

HONORÉ MERCIER,
Premier-Ministre.

M. J. A. Langlais,
Libraire, Québec.

Journée mémorable que ce 23 février 1891 : monopole de quatre ans conféré à M. Langlais ; première lettre de crédit de **\$30,000**, signée en faveur de M. Langlais ; deuxième lettre de crédit de **\$30,000**, signée en faveur de M. Langlais : **\$60,000** en deux traits de plume !!!

Grosse journée qui a dû remonter les fonds du comité libéral de Québec, pour les élections fédérales qui ont eu lieu le 5 mars.

M. Langlais a escompté ses deux lettres de crédit. Il le reconnaît sous sa signature, dans le document suivant :

DEPARTEMENT DU SECRETAIRE DE LA PROVINCE

Cabinet du Ministre.
Québec, 29 décembre 1891.

M. Jos. Boivin,
Assist. Secrétaire Provincial,
Québec.

Monsieur,

Au sujet des lettres échangées entre l'ex-ministre, l'honorable M. Mercier et moi, le 23 février dernier, pour la fourniture du papier pendant quatre ans et des deux lettres de \$30,000 chacune, je désire vous informer que ces deux lettres ont été escomptées à la caisse d'économie de Notre-Dame de Québec qui a avancé les \$60,000.

Votre bien dévoué

J. A. LANGLAIS.

Enfin, voici l'état fourni par le munitionnaire général, établissant ce qu'il a fourni depuis le mois de mars :